

Paris, le vendredi 9 février 2024

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LES TERRITOIRES : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE L'INSTITUT NATIONAL DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET FRANCE URBAINE

Les grandes villes, agglomérations et métropoles sont des acteurs majeurs pour la mise en œuvre de stratégies de développement soutenables des territoires.

C'est pourquoi l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC) et France urbaine renforcent leurs actions communes par la signature d'une convention pour accompagner les collectivités locales dans la nécessaire transition écologique.

La convention de partenariat vise également à appuyer les politiques en faveur de l'économie circulaire, mises en place les collectivités territoriales. Elle répond à quatre objectifs :

1. **Inform**er les élus et techniciens de France urbaine ;
2. **Renforcer** la place de l'économie circulaire dans les stratégies territoriales de la mandature 2020-2026 ;
3. **Développer** l'économie circulaire dans la commande publique ;
4. **Élaborer** et porter un plaidoyer national et européen.

Cette convention de partenariat a été officialisée ce vendredi 9 février 2024, en présence de **Jean-Marc Boursier**, président de l'INEC et des co-présidents de la Commission Économie circulaire et Économie sociale et solidaire de France urbaine: **Émeline Baume**, 1ère vice-présidente de la Métropole de Lyon et **Frédéric Minard**, 1er adjoint au maire de Roubaix.

« La collaboration entre France urbaine et l'INEC est de longue date et s'est d'ores et déjà traduite par de beaux succès législatifs et réglementaires, notamment en matière de commande publique. Avec ce partenariat renforcé, nous pourrions collectivement mieux accompagner les collectivités membres de France urbaine dans leur stratégie de déploiement d'une économie plus circulaire sur leur territoire » se réjouit **Jean-Marc Boursier**, président de l'INEC.

« L'économie circulaire est de facto un processus de mise en réseau. Le partenariat entre l'INEC et France urbaine est donc tout à fait cohérent et pertinent. Nos collectivités jouent un rôle de facilitateur et d'ensemblier. Elles constituent une clé de voute pour favoriser des modes de production et de consommation plus vertueux » se félicite **Johanna Rolland**, présidente de France urbaine, maire de Nantes et présidente de Nantes métropole.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le vendredi 9 février 2024

En parallèle, l'Institut National de l'Économie Circulaire, France urbaine et Toulouse Métropole ont décidé de s'associer pour un cycle de webinaires sur la place de l'économie circulaire dans le secteur du BTP. L'objectif est double : donner aux collectivités territoriales des clés pour déployer des démarches exemplaires sur leurs territoires et aider à la structuration des filières de valorisation des ressources locales.

À propos de l'Institut National de l'Économie Circulaire

Fondé en 2013, l'Institut National de l'Économie Circulaire est le think tank de référence sur les enjeux liés à la ressource. Association multi-acteurs, l'INEC est composé de plus de 200 membres, organismes publics et privés : entreprises, fédérations, collectivités, institutions, associations, ONG et universités.

À propos de France urbaine

France urbaine incarne la diversité urbaine et promeut l'alliance des territoires. Portée par des élus de toute tendance politique, l'association est composée de 110 membres. Elle représente 2 000 communes de toutes tailles dans lesquelles résident près de 30 millions de Français. L'association porte une vision politique et technique au service de ses adhérents et des citoyens en engageant un dialogue permanent avec l'ensemble des acteurs de la société aux niveaux local, national, européen et international. Elle éclaire la décision publique sur les principaux sujets qui concernent les territoires urbains et la décentralisation.

Le service presse de l'INEC et de France urbaine se tiennent à l'entière disposition des rédactions.